
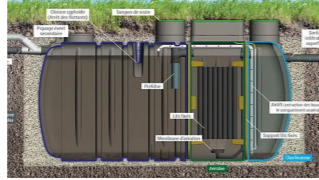

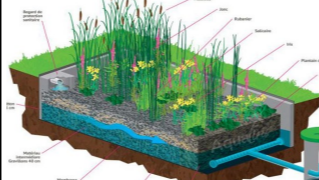

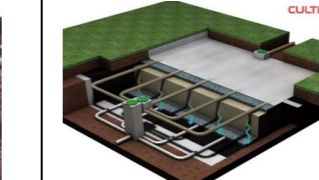



	Filière agréée			Filière traditionnelle			
	Micro-station		Filtre compact	Phytoépuration	Tranchées d'épandage	Filtre à Sable Vertical Drainé	Tertre d'infiltration
	Boues activées	Cultures fixées					
Performance	➔						➔
Surface	<10m ²		<10m ²	12 à 24m ²	100m ²	40m ² minimum	60m ² au sol minimum
Fréquence de vidange	Entre 3 mois et 3 ans selon préconisations fabricant		30% du volume utile soit entre 2 et 4 ans selon préconisations fabricant	Pas de fosse donc pas de vidange	± 5 ans		
Électricité (hors PR)	Oui		Non	Non	Non		
Entretien	Contrôle des appareils électromécaniques, moteur, surpresseur, compresseur en fonction du modèle en place 1x/an		Nettoyage du préfiltre tous les 6 mois, nettoyage de l'auget 1x/an, "gratter la couche supérieure du média 1x/an, changer le média filtrant tous les 10 à 15ans.	Faucardage des roseaux 1 fois/an, désherbage(au début).	Nettoyage préfiltre tous les 6 mois, nettoyage regards de répartition et bouclage tous les 6 mois, nettoyage dégraisseur (le cas échéant) tous les 6 mois.		
Avantages	Compact. Pas de ventilation secondaire sur certains modèles		Compact, Peut fonctionner par intermittence. Eligible écoprêt taux 0.	Pas de fosse donc pas de vidange. Esthétique (paysager).	Entretien simple, non bruyant, fonctionnement par intermittence possible, éligible écoprêt taux 0, vidange espacée.		
Inconvénients	Électricité (env 50€/an, entretien plus complexe (contrat d'entretien recommandé), présence d'éléments électromécaniques. Vidange plus fréquentes, sensibles aux variations de charge. Ne peut pas fonctionner par intermittence. Non éligible éco prêt.		Changement du média filtrant tous les 10 ans (env 1000€). Nécessite une ventilation secondaire 40cm au dessus du faitage de la maison.	Manipulation des vannes toutes les semaines, faucardage des roseaux, désherbage.	Distance de minimum 3m avec limites de propriétés et arbres. Pas de plantation sur la zone d'épandage. Ventilation secondaire 40cm au dessus du faitage.	Distance de minimum 3m avec limites de propriétés et arbres. Ventilation secondaire 40cm au dessus du faitage. Collecte des eaux à -1,2m/TN donc poste de relevage très fréquent.	Pompe de Relevage (PR) obligatoire, inesthétique (butte de terre), distance de minimum 3m avec les arbres, surface importante, Ventilation secondaire 40cm au dessus du faitage.
							

PR = Pompe de Relevage
TN = Terrain Naturel